UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS

HIS7013-10	METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE HISTORIQUE
Numéro du cours	Titre du cours

A-2025	3	MOODLE
Session	Nombre de crédits	Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

ROSS, DANIEL	3289	ross.daniel@uqam.ca	A-6040
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

TABLE DES MATIERES

1 Description du cours 2
2 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage 2
2.1 Formules pédagogiques 2
3 Sommaire des évaluations – Pondération 4
4 Calendrier du cours 4
5 Références 7
5.1 Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat 7
5.2 Document et Informations additionnelles 8
5.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 9
5.4 Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement 10
5.5 Compétences 11

1 DESCRIPTION DU COURS

Ce cours obligatoire vise à offrir une formation méthodologique avancée, propre à la discipline historique et essentielle pour la préparation du mémoire ou de l'activité de synthèse en histoire et humanités numériques. Ce cours s'adresse à tous les étudiant-e-s, quel que soit le champ spatio-temporel de leur spécialisation. Dans un premier temps, le cours abordera notamment les problèmes associés à la réalisation d'un bilan historiographique; à la formulation de la problématique; aux enjeux de la périodisation, de l'échelle, de la mesure et de la démonstration en histoire; au repérage, à la critique et au traitement des sources; à l'analyse des informations recueillies; aux enjeux de la communication des résultats. Dans un deuxième temps, le cours offrira à l'étudiant-e un encadrement académique qui lui permettra de réaliser les différentes étapes du projet de mémoire, en collaboration avec le directeur de la recherche, ou du projet de recherche (pour le profil en humanités numériques), en collaboration avec le professeur qui supervisera la recherche à réaliser dans le cadre du stage. Le cours se termine par la remise du projet de mémoire ou du projet de recherche qui devra introduire au sujet, formuler une problématique de départ, proposer une première analyse – non exhaustive – de l'historiographie pertinente, présenter un corpus de sources cohérent et fournir une bibliographie exhaustive.

2 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Ce cours de méthodologie se déroulera sous forme de séminaire, rassemblant en groupe la cohorte d'étudiant-e-s de maîtrise afin de réfléchir au travail de l'historien-ne et d'appliquer les méthodes apprises dans leurs propres recherches. Le cours reposera sur différentes activités: discussion des lectures hebdomadaires en groupe; participation active à chaque séance par le biais d'interventions et de présentations individuelles; travail individuel sur la préparation du projet de mémoire.

2.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

1) Compte rendu critique d'un mémoire de maîtrise (15%); 2) Participation au cours (25%); 3) Bibliographie commentée (15%); 4) Projet de mémoire, de recherche (30%); 5) Soutenance du projet de mémoire, de recherche (20%).

1) Note critique d'un mémoire de maîtrise (15% de la note finale)
Il s'agit de choisir, en concertation avec votre directrice ou directeur de maîtrise, un mémoire de maîtrise, préférablement dans votre champ d'études ou votre cadre spatio-temporel. Le choix doit porter sur un mémoire récent, produit à l'UQAM et disponible sur le site Archipel : http:/www.archipel.uqam.ca/. Prière de communiquer votre choix au professeur avant le 6 octobre. La note critique doit présenter, identifier et analyser les éléments suivants du mémoire sélectionné (environ 4 pages) : l'auteur-e et le sujet du mémoire (en introduction); le cadre d'analyse (problématique et méthodologie); les points essentiels de la démonstration (en portant attention à l'analyse qui la supporte); la contribution du mémoire à l'historiographie sur le sujet. Le travail comporte également une réflexion personnelle sur ce que vous retenez du travail de l'historien-ne et de l'exercice de la rédaction d'un mémoire de maîtrise (environ 4 pages). Cette réflexion doit être en partie influencée par les thématiques discutées en classe depuis le début de la session (en s'appuyant entre autres sur les lectures effectuées à l'aide d'un système de références adéquates). Une appréciation d'ensemble du mémoire permet de conclure le travail. Les critères d'évaluation : clarté de la présentation ; qualité et pertinence de la réflexion critique. Votre texte devrait comporter environ 7 à 9 pages (interligne 1.5, caractère 12). Il est à remettre le 3 novembre au plus tard.

2) Participation au cours (25% de la note finale)
La participation sera évaluée tout au long du semestre, et la réussite de ce cours nécessite la participation active de chaque étudiant-e inscrit-e.

3) Bibliographie commentée (10%)
Chaque étudiant-e devra préparer une bibliographie commentée regroupant une douzaine d'études (monographies, ouvrages collectifs et articles scientifiques) les plus pertinentes pour son sujet de recherche. Pour chaque ouvrage, un texte d'environ 100 mots justifiera son inclusion sur la liste en mettant de l'avant ses principales contributions au « champ » historiographique dans lequel s'inscrivent les futures recherches de l'étudiant-e. Il est à remettre le 14 octobre au plus tard.

4) <u>Projet de mémoire, de recherche (30% de la note finale)</u>

Ce travail écrit doit contenir les éléments suivants :

- le titre provisoire du mémoire
- la présentation du sujet (objet d'étude et cadre spatio-temporel)
- l'esquisse de votre bilan historiographique (analyse provisoire des études et tendances les plus pertinentes concernant votre sujet)
- la problématique de recherche et sa justification en fonction de l'historiographie;
- la méthodologie envisagée (cadre conceptuel, corpus de sources, type d'analyse);
- une bibliographie de l'ensemble des sources premières et des études jugées pertinentes (pas seulement celles discutées dans le projet).

Une version préliminaire de ce travail, en vue de la soutenance, est à remettre au professeur au plus tard le 5 décembre. Cependant, **seule la version finale du projet de mémoire, de recherche sera évaluée** et, ce, par votre directrice ou directeur de recherche. Vous devrez lui remettre votre texte au plus tard deux semaines après la date de votre soutenance, en mettant le titulaire de ce cours en CC. Cette version devrait compter environ 25 pages, excluant la bibliographie.

5) <u>Soutenance du projet de mémoire, de recherche (20% de la note finale)</u>

Le projet de mémoire, de recherche donne lieu à une soutenance devant un comité d'évaluation. Le comité sera formé du professeur de ce cours et de la directrice ou du directeur du mémoire, du projet de recherche. À la demande de cette dernière personne, un troisième évaluateur ou évaluatrice pourra se joindre au comité. La soutenance se déroule en deux temps. Tout d'abord, l'étudiant-e présente oralement l'essentiel de son projet (en 20 minutes environ). Puis, une période de questions et d'échanges permet à l'étudiant-e de défendre et, le cas échéant, de clarifier son projet. Cette seconde partie ne devrait pas dépasser 30 minutes, pour un total de 50-60 minutes. La soutenance se tiendra durant la semaine du 8 décembre selon un horaire qui sera à préciser avec chacun-e des participant-e-s à l'événement.

3 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS – PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Participation	**25**	**Tout au long de la session**
Bibliographie commentée	**10**	**14 octobre**
Note critique d'un mémoire de maîtrise	**15**	**3 novembre**
Soutenance du projet de mémoire, de recherche	**20**	**8-12 décembre**
Version finale du projet de mémoire, de recherche	**30**	**Deux semaines après la soutenance au plus tard**

4 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	8 septembre	Introduction et présentation du cours Tour de table	
2	15 septembre	Le travail de l'historien.ne et la démarche réflexive	Martin Pâquet, « L'expérience de l'histoire. Pratique et pédagogie », dans Yves Frenette, Martin Pâquet et Jean Lamarre (dir.), *Les parcours de l'histoire. Hommage à Yves Roby*, Québec, PUL, 2002, p. 27-57. Michel-Rolph Trouillot, « The Power in the Story », dans *Silencing the Past. Power and the Production of History*, Boston, Beacon Press, 2015 (1995), p. 1-30. Yves Gingras, « L'historien dans la cité : l'objectivation contre l'instrumentalisation », *Bulletin d'histoire politique*, 22 :3 (2014), p. 265-286. <u>Préparation</u> Présentation du sujet de recherche et du rapport entretenu avec celui-ci.
3	22 septembre	Le bilan historiographique et le problème historique	Paulin Ismard, « Écrire l'histoire de l'esclavage. Entre approche globale et perspective comparatiste », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 72 :1 (2017), 7-43. Adeline Vasquez-Parra, « L'ennemi et l'hôte : représenter l'Acadien dans l'historiographie de la Déportation en Nouvelle-Angleterre de 1755 à nos jours. » *Revue d'histoire de l'Amérique française*, *66 : 2* (2012), 205–230. Claire Poitras, « L'histoire urbaine environnementale au Québec. Un domaine de recherche en émergence », *Globe*, 9:1 (2006), 93–111. <u>Préparation</u> Présentation de 2-3 ouvrages marquants qui permettent de mieux circonscrire l'objet d'étude.

4	29 septembre	Définir son cadre spatio-temporel	Antoine Prost, « Les temps de l'histoire », dans *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 2010 (2e éd.), 101-123. Stéphane Gibert, « Les enjeux renouvelés d'un problème fondamental : la périodisation en histoire », *Atala. Cultures et sciences humaines*, no 17 (2014), p. 7-31. Aline Charles et Thomas Wien, « Le Québec entre histoire connectée et histoire transnationale », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, 14/2 (2011) : 199-221 <u>Préparation</u> Présentation du cadre spatio-temporel de l'étude
5	6 octobre	La problématique	Antoine Prost, « Les questions de l'historien », dans *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 2010 (2e éd.), 79-100. Agnès Ravel, « Construire un objet de recherche en histoire : le parti dévot au XVIIIe siècle », *Genèses*, vol. 55, no. 2 (2004), 107-125. Sarah Maza, « Causes or Meanings? », dans *Thinking about History*, Chicago, University of Chicago Press, 2017, 157-98. <u>Préparation</u> Présentation de la problématique ou ligne de questionnement du projet **Dernier jour pour confirmer votre choix de mémoire à recenser**
6	13 octobre	Pas de cours – congé	**Remise de la bibliographie commentée le 14 octobre**
7	20 octobre	Pas de cours -- semaine de relâche	
8	27 octobre	Dans les archives	Martin Pâquet, « Archives », dans *Sur la pratique de l'histoire*, Montréal, Boréal, 2025, 87-112. Arlette Farge, « Des traces par milliers », dans *Le gout de l'archive*, Paris, Éditions du Seuil, 1989, 7-26. Ian Milligan, *The Transformation of Historical Research in the Digital Age.* Cambridge University Press, 2022, 1-43. Michel-Rolph Trouillot, « The Three Faces of Sans Souci » dans *Power and the Production of History*, Boston, Beacon Press, 2015 (1995), 31-69. <u>Préparation:</u> Présentation du corpus de sources envisagé

9	3 novembre	L'analyse des sources	Magali Deleuze, « L'étude des journaux en histoire internationale. Le Québec et la guerre d'Algérie », *Globe : Revue internationale d'études québécoises*, 6/2 (2003) : 23-50. Pierre Merklé et Claire Zalc, « Peut-on modéliser la persécution ? Apports et limites des approches quantifiées sur le terrain de la Shoah », *Annales : Histoire, Sciences Sociales,* 73/4 (2018) : 923-957. Aude Maltais-Landry « Un territoire de cent pas de côté : récits de la création d'une réserve indienne en territoire innu au milieu du XXe siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française,* 69-1, 2015, p. 19-50. Préparation Présentation de la méthodologie envisagée pour répondre à la problématique choisie **Remise de la note critique**
10	10 novembre	Le mémoire de maîtrise : structure et rédaction	Antoine Prost, « Mise en intrigue et narrativité » et « L'histoire s'écrit », dans *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 2010, p. 237-282**.** Geneviève Belleville, « Les étapes de la rédaction », *Assieds-toi et écris ta thèse. Trucs pratiques et motivationnels*, Québec, PUL, 2014, p. 37-58. Lamia Zaki, « L'écriture d'une thèse en sciences sociales : entre contingences et nécessités », *Genèses*, no 65, 2006, p. 112-125. *Ressource à consulter au besoin : Sylvie Jutras, *Mon Compagnon de Rédaction Scientifique*, Éditions Jean-Francois Déry, 2021. Disponible en format numérique à la bibliothèque de l'UQAM. Préparation Qu'est-ce qu'un bon mémoire de maîtrise?
11	17 novembre	La communication des résultats d'une recherche	Anna Bayman, « Getting published in journals: a guide for graduate students », *Past & Present Blog,* 4 février, 2015. Caroline Muller, « Raconter l'histoire à l'ère numérique », dans *Des Français face à leurs histoires*, PUL, 2020, 141-148. Parcourez les ressources sur la communication scientifique sur https://www.raccoursci.com/ressources/ et https://uquebec.libguides.com/carrefour-communication-scientifique/communication-oral Préparation (à partir des lectures et de vos propres expériences) Qu'est-ce qu'une bonne communication en histoire ?
12	24 novembre	Pas de cours – rencontres individuelles	
13	1 décembre	Présentations orales des étudiant.e.s (pratique et commentaires)	
14	8 décembre	Soutenances des projets de mémoire du 8 au 12 décembre	
15	15 décembre	Pas de cours – travail sur le projet de mémoire	

5 RÉFÉRENCES

5.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

5.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement nº 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement nº 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement nº 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

5.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations, dont les attentes de qualité demeurent inchangées en tout temps;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant **(ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026) :**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	

5.4 POLITIQUE Nº 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE Nº 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique :** Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.
Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcelement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

5.5 COMPÉTENCES

Non applicable



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.